



abus de faiblesse pour signature de vente immobiliere

Par nat81100, le 01/10/2010 à 16:03

Bonjour,

Ma mère a vendu sa maison il y a 4 ans par le biais d'une annonce dans un journal. Dans l'annonce il était spécifié : vd maison + 2000 m2 terrain XXX€ possibilité d'achat de 2000 m2 supplémentaire pour XXX€ le m2. Les acheteurs potentiels sont allés directement chez le notaire

pour faire établir un compromis de vente. A ce moment ma mère n'a pas eu de contact avec le notaire pour l'établissement du compromis.

Elle a été contacté pour la signature finale sans avoir eu au préalable une copie du compromis établi. Lors de la signature qu'elle n'a été sa surprise de voir écrit sur le compromis : maison + 4000 m2

pour le prix initialement convenu pour simplement 2000m2 de terrain.

Voyant son hésitation et son questionnement, le notaire à haussé le ton et montrant son impatience, lui a demandé si elle signait ou pas. Les acheteurs ne disaient rien. Cela faisait près de 5 ans qu'elle essayait de vendre son bien elle a signé, de peur de rater la vente. Elle a donc signé le même jour, le compromis (qu'elle n'avait jamais auparavant) et le contrat final.

Je pense que cela est un abus de faiblesse, A t'elle un recours quelconque ? qu'en pensez vous ? En vous remerciant de bien vouloir prendre le temps de me renseigner. Nathalie.